

# À l'heure de la mondialisation **Mondialisation et intégration régionale, des dynamiques complémentaires**

Si le commerce entre les nations est le prisme traditionnel à travers lequel sont analysés les échanges mondiaux, l'essor récent des accords commerciaux régionaux conduit à repenser leurs logiques. Derrière l'apparent paradoxe d'un système économique où seul l'échelon global semble compter et qui pourtant voit se multiplier les liens de proximité géographique, Françoise Nicolas nous explique qu'intégration régionale et mondialisation sont deux processus liés, le premier répondant souvent au second. Les motivations derrière ce phénomène désormais incontournable dans l'économie mondiale sont, certes, très variées, mais correspondent pour la plupart à une adaptation à la nouvelle donne suscitée par la mondialisation.

C. F.

**L**a mondialisation a beau déferler sur l'ensemble de la planète, jamais l'intégration régionale n'a été aussi dynamique, tant sous la forme d'initiatives institutionnelles qu'à travers l'approfondissement spontané des interdépendances économiques entre pays voisins par le biais de mécanismes de marché. Comme la mondialisation est censée refléter l'érosion des frontières, de la géographie (1), alors que l'intégration régionale traduit au contraire la volonté d'imposer de nouvelles frontières, les deux mouvements sont fréquemment perçus comme contradictoires. Leur coexistence constitue donc un paradoxe apparent, qui mérite d'être examiné plus en détail.

## **Le constat : la région n'est pas soluble dans la mondialisation**

### **Les caractéristiques de la mondialisation en cours...**

Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, la mondialisation de l'économie constitue une réalité incontournable, comme en atteste la croissance spectaculaire des échanges commerciaux, qui a systématiquement été supérieure à celle de la production mondiale. Outre le fait que nombre de pays en développement (PED) y contribuent de manière plus active, le mouvement actuel se distingue de la première vague de mondialisation (celle des années 1870-1914) par l'ampleur et la rapidité des mouvements de capitaux (y compris les investissements directs à l'étranger - IDE) (2). Tout en étant liée à la mondialisation de la production et des échanges, la mondialisation financière a été encore plus brutale et spectaculaire, conduisant à l'émergence d'un véritable marché planétaire de l'argent (3). Les révolutions technologiques et notamment l'essor des nouvelles technologies de l'information et de la communication sont pour beaucoup dans cette évolution. Enfin, l'importance croissante des firmes multinationales symbolise la montée en puissance du processus de mondialisation.

Pour autant, la mondialisation ne signifie pas l'abolition de la géographie : le monde n'est pas devenu une vaste zone d'échanges au sein de laquelle les biens, les services et les capitaux circuleraient librement et où les liens de proximité ne joueraient plus aucun rôle. En effet, parallèlement au mouvement de mondialisation, l'intégration régionale n'a cessé de progresser, tout d'abord dans sa dimension institutionnelle, comme le montre la multiplication des accords commerciaux régionaux, mais aussi à travers l'émergence de structures d'interdépendance plus étroites à l'échelon de certaines régions (Europe occidentale, Amérique du Nord, ou encore Asie de l'Est).

### **... n'empêchent pas l'essor des accords régionaux**

Pour ce qui concerne l'intégration régionale *de jure*, de 1948 à 1994, le GATT a reçu cent vingt-quatre notifications concernant des accords commerciaux régionaux (dans le domaine du commerce des marchandises) et, depuis la création de l'OMC en 1995, plus de cent trente accords additionnels couvrant le commerce des marchandises

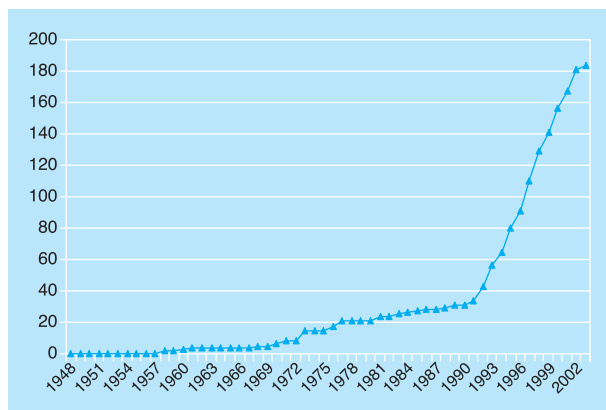
(1) C'est d'ailleurs en cela que ce mouvement se distingue de l'internationalisation (Nesadurai, 2003).

(2) Ainsi que par la bien moindre importance des flux migratoires.

(3) Voir dans le présent numéro, l'article de Philippe Martin, « La globalisation financière », p. 74.

ou des services ont été notifiés (4). Bien entendu, tous ces accords ne sont plus nécessairement en vigueur aujourd'hui, certains ont disparu purement et simplement, d'autres ont été remplacés. Au printemps 2003, cent quatre-vingt-quatre accords de ce type étaient officiellement en vigueur (voir graphique) (5). Comme le montre le graphique, le mouvement s'est nettement accéléré au cours des quinze dernières années. Il convient de souligner à ce stade que l'intégration régionale a pris une nouvelle forme dans le contexte de la mondialisation : elle ne porte aujourd'hui plus seulement sur les échanges commerciaux, mais concerne également les flux de capitaux (voire de travailleurs), mais aussi éventuellement la coordination de certaines politiques économiques.

### Nombre d'accords commerciaux régionaux en vigueur, 1948-2003



Source : OMC, 2003.

La mise en place de ces accords préférentiels régionaux n'a pas conduit à un repli sur elles-mêmes des différentes zones d'intégration ; celles-ci demeurent résolument ouvertes sur l'extérieur, même si les échanges intra-régionaux ont eu tendance à gagner en importance. La régionalisation *de facto* s'est accentuée au cours des dernières décennies avec un resserrement des liens commerciaux et financiers au sein de grands blocs régionaux que sont l'Europe, l'Amérique du Nord et l'Asie-Pacifique notamment. Dans le cas de l'Europe, par exemple, la part des échanges intra-régionaux (notamment commerciaux) dans le PIB s'est accrue, alors que celle des échanges extérieurs parvenait à se maintenir. L'analyse des flux d'IDE suggère aussi que l'approfondissement du mouvement d'intégration régionale n'a pas empêché les entreprises européennes de rester résolument ouvertes sur l'extérieur.

### Une influence souvent réciproque

L'Asie orientale illustre parfaitement la coexistence des dynamiques régionale et mondiale. Dans cette partie du monde, l'approfondissement des interdépendances

régionales résulte en partie d'une ouverture sur l'extérieur et d'une recherche de compétitivité sur les marchés mondiaux. *A contrario*, les zones qui participent le moins activement à la mondialisation sont également celles qui sont peu intégrées régionalement. C'est notamment le cas des économies du Maghreb et du Moyen Orient.

L'accroissement des interdépendances économiques au niveau régional n'est donc pas systématiquement à mettre au compte de la mise en place d'accords formels d'intégration. Si la mise en place de l'Union européenne, de l'ALENA ou encore du Mercosur s'est accompagnée d'une intensification des échanges intra-zone, tel n'est pas le cas pour l'ASEAN par exemple. Les échanges intra-régionaux sont en effet beaucoup plus denses au niveau de l'ensemble de la région d'Asie orientale (ASEAN, mais aussi Chine, Japon et Corée) sans qu'il existe pour autant de structures formelles d'intégration.

La séquence entre mondialisation et intégration régionale n'est en outre pas la même pour toutes les économies : si pour certains pays l'intégration à la mondialisation semble avoir précédé la constitution de groupements régionaux institutionnalisés, comme dans le cas de l'Asie de l'Est, l'inverse est vrai pour d'autres, notamment pour les pays d'Amérique latine membres du Mercosur (6). Ces différentes remarques suggèrent que les liens entre les dynamiques d'intégration régionale et mondiale sont complexes. La coexistence de deux mouvements, voire leur essor parallèle, semble suggérer qu'ils se renforcent mutuellement. La mondialisation constituerait en quelque sorte un aiguillon de l'intégration régionale, mais cette dernière contribuerait elle-même à approfondir la mondialisation. Pour tenter d'expliquer la coexistence de ces deux dynamiques régionale et mondiale, nous examinerons tour à tour le processus d'intégration régionale *de facto* et celui d'intégration *de jure*.

## L'illusion du marché global

La régionalisation *de facto* et la mondialisation sont l'une comme l'autre le fruit de dynamiques de marché. Ces deux processus sont le fait des firmes, non des pouvoirs publics. Dès lors il peut paraître particulièrement curieux que ces deux mouvements aient pu progresser en parallèle, alors qu'ils apparaissent *a priori* contradictoires. La coexistence de ces deux dynamiques

(4) Ces accords dérogent à la clause de la nation la plus favorisée ; ces exceptions sont autorisées soit au titre de l'article XXIV, qui autorise la création, dans certaines conditions, d'une zone de libre-échange ou d'une union douanière, ou encore au titre de la clause d'habilitation, qui autorise les échanges de marchandises à des conditions préférentielles entre PED.

(5) Ces chiffres ne signifient pas qu'il existe au jour d'aujourd'hui 184 accords commerciaux régionaux : en effet un pays peut être partie à plusieurs accords en même temps, par ailleurs les notifications peuvent également concerner l'accession d'un pays à un accord existant.

(6) Pour plus de détails voir Nicolas (1997).

tient en grande partie aux nouvelles formes d'organisation de la production, qui privilégient la segmentation du processus productif (Oman, 1994). Bien que la mondialisation contribue à réduire les distances et donc le rôle de la proximité géographique, l'existence d'effets d'agglomération (7) contrecarrent cette tendance. Dans de telles conditions, la question de la localisation conserve toute sa pertinence.

Dans la recherche de la plus grande efficacité possible, les entreprises multinationales de dimension mondiale ou très engagées dans le jeu concurrentiel international peuvent être amenées à mettre en place une division régionale du travail. En d'autres termes, l'organisation de la production au niveau régional peut parfaitement s'inscrire dans une stratégie globale. L'expérience de l'Asie de l'Est constitue une bonne illustration de cette réalité. L'approfondissement des échanges intra-régionaux a été largement alimenté par les délocalisations des entreprises japonaises et par leur recherche de meilleures conditions de production, or ces entreprises obéissaient ce faisant à une logique de mondialisation. Même si les multinationales cherchent sans nul doute à tirer le meilleur parti possible de leur présence sur de nombreux sites de production et de leur accès à de nombreux marchés, rares sont les entreprises que l'on pourrait qualifier de globales, c'est-à-dire qui concevraient vraiment leur stratégie et leurs opérations à l'échelle mondiale, qui fabriqueraient des produits pour le marché mondial et dont les équipes dirigeantes seraient réellement cosmopolites (Sachwald, 1997). À vrai dire, le marché global constitue dans de nombreux cas une illusion. La proximité avec les consommateurs continue d'être une donnée importante et impose d'adapter les produits en fonction du marché local. L'échec du projet de voiture globale vient à l'appui de cette hypothèse.

Enfin, la géographie continue également de compter dans l'organisation des échanges : de nombreuses études montrent que l'intensité des échanges entre deux pays est d'autant plus importante que la distance qui les sépare est faible.

## **Intégration régionale de jure et mondialisation, des liens complexes**

### **L'intégration régionale, refus de la mondialisation**

Les motivations qui sous-tendent les mouvements actuels d'intégration régionale sont bien différentes de celles observées dans les années 60 du fait du nouveau contexte économique et géopolitique. À l'heure de la mondialisation, il n'est plus question pour les économies de s'isoler de la dynamique dominante. Dès lors, l'intégration régionale ne traduit pas un refus de la mondialisation, comme cela a pu être le cas par exemple dans les années 60 en Amérique latine. A cette époque, la dynamique d'intégration latino-américaine, fondée sur la théorie de la dépendance, s'inscrivait dans une logique de développement auto-centré dont

l'objectif était de réduire la dépendance vis-à-vis de l'extérieur, et en premier lieu du grand voisin américain. Concrètement il s'agissait de se déconnecter du marché mondial en reproduisant, au niveau de la région, la stratégie d'industrialisation par substitution des importations. Un tel régionalisme auto-centré peut à l'évidence constituer un obstacle à la mondialisation. Aujourd'hui, le régionalisme est plus ouvert et n'est donc pas antagonique de la mondialisation. Il ne s'agit pas de renoncer à participer à cette dernière, bien au contraire, mais de créer les conditions favorables à un resserrement des liens économiques entre divers pays afin de faciliter leur insertion ultérieure dans les circuits mondiaux. L'intégration régionale et la participation à la mondialisation seraient donc les deux étapes d'une même séquence logique.

### **L'intégration régionale, étape vers la mondialisation**

Dans le cadre d'une conception libérale, l'intégration régionale peut être envisagée comme une étape vers la mondialisation. Dans ces conditions, le régionalisme ne serait rien d'autre qu'une forme de meso-mondialisation.

Le régionalisme « ouvert » illustre ce cas de figure : le principal déterminant de cette forme d'intégration est la recherche de l'efficacité économique ou de la croissance économique à travers la participation à des activités créant de la richesse au niveau global. La coopération régionale peut servir de véhicule pour la libéralisation non discriminatoire du commerce multilatéral et l'intégration dans l'économie mondialisée.

Pour la plupart des PED, l'intégration régionale peut faciliter leur insertion dans l'économie mondiale. Les raisons du choix de la solution régionale de préférence à la solution globale, pourtant théoriquement supérieure économiquement (8), ne sont pas très claires. Plusieurs explications peuvent être avancées ; tout d'abord, il est sans doute plus facile d'obtenir la coopération de ses voisins que celle de partenaires plus éloignés. En outre, l'échelon régional peut offrir un meilleur cadre d'exploitation des avantages comparatifs.

### **L'intégration régionale, catalyseur de la mondialisation**

Le principal bénéfice de la mondialisation est d'ouvrir de nouveaux marchés et de favoriser la spécialisation ; le revers de la médaille toutefois est un accroissement de la concurrence. En intensifiant la concurrence au niveau mondial (concurrence pour les IDE par exemple, mais aussi concurrence sur les marchés à

(7) Il s'agit de la tendance au regroupement d'activités productives dans un même lieu afin de bénéficier de certains avantages (infrastructures, échanges technologiques, etc.).

(8) La libéralisation commerciale entre un nombre limité de partenaires constitue un optimum de second rang.

l'exportation) et en exacerbant les exigences de compétitivité, la mondialisation peut inciter aux regroupements régionaux. En effet, dans un environnement fortement concurrentiel, il est important d'atteindre la taille critique, ce que l'intégration régionale ne peut que favoriser. En d'autres termes, elle peut constituer un moyen de « catalyser » les effets bénéfiques de la mondialisation. Le mouvement d'intégration européenne constitue une bonne illustration de cet état de fait : c'est en effet notamment pour faire face à la concurrence du Japon et des États-Unis, et pour mettre un terme à l'euroscélérose des années 80 que les pays européens ont relancé la dynamique de la construction européenne avec les projets de Marché unique, puis de monnaie unique.

L'intégration régionale bien conçue présente aussi de multiples avantages pour les PED. D'abord, le resserrement des liens commerciaux entre ces pays contribue à renforcer leur capacité à participer au commerce mondial. L'intégration régionale peut notamment aider bon nombre de pays à surmonter les obstacles que représente la relative exigüité de leur marché national en permettant aux producteurs de réaliser de plus grandes économies d'échelle et de bénéficier de la mise en place d'infrastructures au niveau régional. Par ailleurs, une approche régionale dans des domaines structurels clés – tels que la réduction et l'harmonisation des tarifs douaniers, la réforme du cadre légal et réglementaire, la restructuration des secteurs financiers, l'harmonisation des incitations à l'investissement et des régimes fiscaux – permet aux pays ainsi associés de se doter, au niveau régional, de moyens institutionnels et humains leur permettant d'atteindre un niveau de compétence technique et administrative auquel ils ne pourraient pas prétendre en agissant seul, et d'être mieux armés pour affronter la mondialisation.

À titre d'illustration, l'un des objectifs déclarés du mouvement d'intégration des pays de l'ASEAN est de favoriser les entrées d'IDE, et donc de faciliter l'intégration de ces pays dans la mondialisation.

De même, les initiatives récentes d'intégration régionale en Amérique latine, notamment dans le cadre du Mercosur, répondent au souci d'améliorer la compétitivité des entreprises, mais aussi d'asseoir la crédibilité des réformes et d'en maintenir la dynamique, autant de conditions nécessaires pour tirer parti de l'insertion dans la mondialisation (Nicolas, 1997). Notons au passage, que les conditions et les obligations d'une adhésion à un programme ambitieux de réformes au sein d'une organisation régionale peuvent faciliter la tâche des responsables nationaux dans la mise en œuvre de mesures politiquement difficiles, telles que la réduction des taux de protection ou la mise en place de réformes de grande envergure des systèmes réglementaires et judiciaires, rendues de plus en plus nécessaires par le contexte de mondialisation.

L'émergence de ce que certains auteurs appellent le « régionalisme développemental » (Nesadurai, 2003) relève de cette même logique. L'intégration régionale peut être mise au service d'une stratégie de développement dans la mesure où elle permet par exemple l'essor de capacités technologiques locales et, de manière plus générale, la mise en place de politiques

industrielles désormais difficilement envisageables à l'échelon national. Ainsi le projet de zone de libre-échange entre les pays de l'ASEAN a entre autres pour objectif de leur permettre de tirer leur épingle du jeu de la mondialisation face à la Chine en favorisant le développement de capacités technologiques locales.

## **L'intégration régionale, rempart contre la mondialisation**

La mondialisation comporte un certain nombre de risques, liés notamment à la sphère financière et à l'accélération des mouvements de capitaux. Ainsi, la crise asiatique et ses débordements en Russie et sur d'autres marchés émergents ont fait passer les avantages de la mondialisation au second plan, et le débat a plutôt porté sur les risques inhérents à une économie mondiale de plus en plus intégrée. Dans ces conditions, l'intégration régionale peut constituer un moyen de se protéger des perturbations engendrées par la mondialisation. Le regain d'intérêt pour une intégration régionale institutionnalisée en Asie de l'Est et les initiatives concrètes prises dans ce sens (à travers des dispositifs régionaux de surveillance et d'assistance financière) (9) sont sans aucun doute imputables à la crise financière de 1997-98. Les économies peuvent d'ailleurs aussi chercher par ce biais à échapper à la gestion multilatérale de la mondialisation, en privilégiant les instruments de coopération régionale.

De manière générale, comme la mondialisation s'accompagne d'une certaine perte de souveraineté des États face à la montée en puissance de nouveaux acteurs, ceux-ci peuvent tenter de regagner une certaine autonomie grâce à l'intégration régionale. De fait, elle permet en particulier la mise en commun des domaines dans lesquels la souveraineté nationale a perdu son efficacité. L'échelon régional peut apparaître alors plus efficace dans un contexte de mondialisation.

Enfin, pour les « petits pays », l'intégration régionale constitue un moyen, non seulement d'être présents sur le marché mondial, mais aussi de participer éventuellement à la définition des règles du jeu de la mondialisation. La constitution de regroupements régionaux leur permet de faire valoir leurs intérêts avec plus d'assurance et plus de force dans le concert des nations.

## **Le régionalisme, un défi au multilatéralisme**

Le débat sur la dialectique mondialisation-régionalisation s'est longtemps concentré sur les seules questions de politique commerciale. Comme on vient de le voir, le régionalisme est tout à la fois une composante de la mondialisation et une réponse à ce

(9) Il s'agit notamment de l'Initiative de Chiang Mai adoptée en mai 2000 par les responsables des dix pays de l'ASEAN, mais aussi de leurs trois grands partenaires régionaux, à savoir le Japon, la Chine et la Corée du Sud.

processus (Mittelman, 2000). En outre, les dynamiques régionale et mondiale sont aujourd'hui clairement plus complémentaires que contradictoires. La question reste toutefois posée de la compatibilité entre les approches régionale et multilatérale des négociations commerciales. Dans une conception traditionnelle de l'intégration régionale, les deux approches sont parfaitement compatibles et l'approche régionale peut apparaître comme un niveau intermédiaire au niveau global pour la libéralisation commerciale ; certaines dispositions de l'OMC (notamment l'article XXIV ou encore la clause d'habilitation) précisent d'ailleurs les conditions dans lesquelles la constitution de groupes régionaux est admissible. Le problème tient aujourd'hui plutôt à la

prolifération d'accords commerciaux préférentiels bilatéraux, qui n'ont de régional que le nom et ne relèvent en réalité plus vraiment d'une logique d'intégration régionale (voir encadré). Cette nouvelle tendance, qualifiée de syndrome du « plat de spaghetti », risque de singulièrement compliquer la gestion de la mondialisation, notamment si la dynamique multilatérale a, elle, tendance à se gripper. ■

Françoise Nicolas,  
IFRI,  
Université de Marne-la-Vallée

## Pour en savoir plus

**Higgott Richard** (1997), « Mondialisation et gouvernance : l'émergence du niveau régional », *Politique étrangère*, été, pp. 277-292.

**Hugon Philippe** (2003), *Les économies en développement à l'heure de la régionalisation*, Paris, Karthala .

**Mittelman James** (2000), *The Globalization Syndrome - Transformation and resistance*, Princeton, Princeton University Press.

**Nesadurai Helen** (2003), « Attempting developmental regionalism through AFTA : the domestic sources of regional governance », *Third World quarterly*, vol. 24, n°2, pp. 235-253.

**Nicolas Françoise** (1997), « Mondialisation et régionalisation dans les PED : les deux faces de Janus », *Politique étrangère*, été, pp. 293-307.

**Oman Charles** (1994), *Globalisation and regionalisation - The challenge for developing countries*, Paris, OCDE.

**Sachwald Frédérique** (1997), « La mondialisation comme facteur d'intégration régionale », *Politique étrangère*, été, pp. 257-264.

Comprendre  
l'économie  
Cahiers français  
n° 317

2. Problèmes  
et débats  
contemporains

À l'heure de la  
mondialisation

63

## Régionalisation, régionalisme et intégration régionale

Il est d'usage d'établir une distinction entre les processus d'intégration régionale *de jure* (aussi appelée régionalisme) et d'intégration régionale *de facto* (régionalisation). Le premier de ces processus, le **régionalisme**, correspond à une initiative institutionnelle d'organisation régionale, quelles qu'en soient les modalités précises ; il peut en effet s'agir d'une zone de libre-échange, d'une union douanière, d'une union économique ou encore d'une union économique et monétaire. Chacune de ces formes reflète un degré d'engagement plus ou moins fort de la part des États qui y participent, et donc une forme plus ou moins poussée d'intégration régionale. La **régionalisation** correspond, quant à elle, à l'émergence de structures d'interdépendance plus poussées entre diverses économies d'une même région et résulte ce faisant de stratégies conçues à l'échelle régio-

nale par les firmes. Dans ce deuxième processus, les principaux acteurs sont les entreprises alors que les pouvoirs politiques assument le rôle principal dans le processus de régionalisme.

La définition que donne l'OMC des accords d'intégration régionale rend les choses plus confuses. En effet, si les dispositions de l'OMC précisent les conditions de la libéralisation préférentielle des échanges dans le cadre des accords commerciaux régionaux (ACR), en revanche elles définissent comme ACR des accords conclus entre des pays qui ne sont pas forcément situés dans la même zone géographique.

L'accroissement du nombre d'ACR, associé à la préférence manifestée pour des accords de libre-échange bilatéraux, a entraîné un phénomène de chevauchement des zones couvertes par les ACR, chaque ACR ayant tendance à créer son propre

mini-régime commercial. Cette situation peut faire obstacle aux flux commerciaux du simple fait des coûts qu'implique pour les négociants l'application d'ensembles multiples de règles commerciales. La prolifération d'ACR, surtout lorsqu'ils sont élargis au point d'englober des domaines politiques non réglementés au niveau multilatéral, renforce les risques d'incohérences entre les règles et procédures des ACR mêmes, et entre les ACR et le cadre multilatéral. Cela peut entraîner une confusion en matière de réglementation, la distorsion des marchés régionaux et de graves problèmes de mise en œuvre, surtout lorsque les ACR se recouvrent partiellement.

Françoise Nicolas